



Qualifying Procedure for Atlantic Canada Skating Championships Pre-Novice/Novice

Le texte en [français suit](#).

Athletes who qualify for the Skate Canada Trophy (Trophy) **AND** participate at Trophy for the current skating season will not be eligible to register for the Atlantic Canada Skating Championships ACSC) qualifying event.

Following the qualifying event, the top four (4) competitors of each category (Pre-Novice, Novice) will be named to SCNB's ACSC Team.

Qualifying process

To qualify for ACSC, athletes must first compete at the SCNB Pre-Novice/Novice Sectional Championships (Sectionals). Athletes who do not attend Trophy will be able to register for the SCNB Provincial Championships (Provincials). At Provincials, the top four (4) placing athletes will be named to the ACSC team.

Start Orders at Provincials

The Start Orders for the Short Program at Provincials will be in reversed order of ranking at Sectionals (i.e. the first athlete to advance to Provincials will be the last to skate the Short Program at Provincials)

Alternates

Before the end of registration, if an athlete qualifies for ACSC and is unable to attend, athletes will be contacted in the order of placement (starting from fifth (5th) place) at Provincials until a replacement is found or no competitors remain.

Failure to register

In the event a qualifying athlete does not register for ACSC before the registration deadline, it will be considered that this athlete has relinquished their spot. The Section office will notify the alternate of the opportunity to compete at ACSC.

Withdrawals from Qualifying Events and Byes

Medical Withdrawal

If an athlete must withdraw from the ACSC qualifying event due to a medical issue, and there are no more than four (4) competitors registered in the category, the athlete may apply for a bye. Applications will be considered on a case-by-case basis.

To apply, the following criteria must be met:

- The athlete must be registered at both qualifying events (Sectionals and Provincials) in the category.
- The athlete must inform the [Section Office](#) via email, of their request at the latest 48 hours prior to the start of the event (Sectionals and/or Provincials).
- The Athlete Development Committee will review each case and its decision will be final.
- A medical certificate may be required.
- The athlete must have competed at an earlier event in the current season and provide the [Section Office](#) proof (detail sheet).



- There must be no more than four (4) competitors registered in the category.
- If the athlete's request for a bye is approved, the athlete will assume the following position within that category.

Number of competitors in category	Position assigned to approved bye competitor
2	2 nd
3	3 rd
4	4 th

Jackets

The four (4) athletes in each category that attend ACSC will have the option of purchasing an ACSC Team jacket.

- Jacket must be ordered at Provincials
- Should the SCNB Boutique not be present at the competition, the jacket ordering procedure will be communicated following the competition.
- SCNB cannot guarantee orders.

Please note that the purchase of a team jacket **is optional**.



Procédure de qualification pour les Championnats de patinage du Canada Atlantique pour les catégories Pré-Novice et Novice

Les athlètes qui se qualifient pour le Trophée Patinage Canada (Trophée) **ET** qui y participent pendant la saison de patinage en cours ne pourront pas s'inscrire à l'événement de qualification des CPCA.

Après l'événement de qualification, les quatre (4) athlètes ayant obtenu les meilleurs placements dans chaque catégorie (Pré-Novice, Novice) seront nommés à l'équipe CPCA de PCNB.

Événement de qualification

Afin de se qualifier pour les CPCA, les athlètes doivent premièrement participer aux Championnats de section Pré-Novice/Novice de PCNB (Championnats de section). Les athlètes qui ne participent pas au Trophée pourront s'inscrire aux Championnats provinciaux de PCNB (Provinciaux). Aux Provinciaux, les quatre (4) athlètes ayant obtenu les meilleurs placements seront nommés à l'équipe CPCA.

Ordre de départ aux Provinciaux

L'ordre de départ pour le programme court aux Provinciaux sera en ordre inverse des résultats des Championnats de section (p. ex. le premier athlète à avancer aux Provinciaux sera le dernier à patiner le programme court aux Provinciaux).

Remplaçants

Avant la date limite d'inscription, si un athlète se qualifie pour les CPCA et est dans l'incapacité d'y participer, les athlètes non qualifiés seront contactés dans l'ordre de leur placement aux Championnats provinciaux (en commençant par la cinquième place) jusqu'à ce qu'un remplaçant soit trouvé ou qu'il n'y ait plus de compétiteurs.

Défaut de s'inscrire

Dans le cas où un athlète qualifié ne s'inscrit pas aux CPCA avant la date limite d'inscription, il sera considéré que cet athlète a cédé sa place. Le bureau de la section informera le remplaçant de la possibilité de participer aux CPCA par courriel.

Retrait des événements de qualification et exemptions

Retrait médical

Si un athlète doit se retirer de l'événement de qualification des CPCA en raison d'un problème médical et qu'il n'y a pas plus de quatre (4) compétiteurs inscrits dans la catégorie, l'athlète peut demander une exemption. Les demandes seront examinées au cas par cas.

Pour faire une demande, les critères suivants doivent être respectés :

- L'athlète doit être inscrit aux deux événements de qualification (Championnats de section et Championnats provinciaux) dans la catégorie.
- L'athlète doit informer le bureau de la section par courriel de sa demande au plus tard 48 heures avant le début de l'événement (Championnats de section et/ou Championnats provinciaux).
- Le comité de développement des athlètes examinera chaque cas et sa décision sera finale.
- Un certificat médical peut être exigé.



- L'athlète doit avoir participé à une épreuve antérieure de la saison en cours et en fournir la preuve au bureau de la section (feuille de détails).
- Il ne doit pas y avoir plus de quatre (4) concurrents inscrits dans la catégorie.
- Si la demande d'exemption de l'athlète est approuvée, l'athlète occupera la position suivante dans cette catégorie.

Nombre de participants dans la catégorie	Position assignée au concurrent exempté
2	2 ^e
3	3 ^e
4	4 ^e

Manteaux

Les quatre (4) athlètes de chaque catégorie qui participent aux CPCA auront l'option d'acheter un manteau de l'équipe CPCA.

- Le manteau peut être commandé aux championnats provinciaux.
- Si la boutique de PCNB n'est pas présente à la compétition, la procédure de commande de manteau sera envoyée par courriel après la compétition.
- La boutique de PCNB ne peut pas garantir les commandes.

Veuillez noter que l'achat d'une veste d'équipe **est facultatif**.

Remarque : Le texte a été rédigé en anglais et le texte français officiel est une traduction. En cas de conflit entre la version anglaise et la version française, la version anglaise aura préséance.